LA NOUVELLE REPRESENTATION DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

Loi du 22 juillet 2013

90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) élus pour 6 ans

444 conseillers consulaires + une centaine de délégués consulaires + 11 députés des Français de l'étranger élisent les sénateurs = 550 grands électeurs

SENAT

12 sénateurs représentant les Français établis hors de France

scrutin à un tour, les 90 membres sont élus par et parmi les conseillers consulaires dans le cadre de 15 circonscriptions régionales

élection indirecte

élection indirecte

ASSEMBLEE NATIONALE

444 conseillers consulaires élus pour 6 ans dans 130 conseils consulaires dans le monde

scrutin de liste à un tour, ou scrutin uninominal majoritaire à un tour, vote à l'urne ou par internet

Une centaine de délégués consulaires (élus dans les postes consulaires dans lesquels sont inscrits plus de 20 000 Français)

11 députés des Français de l'étranger

élection au suffrage universel direct

élection au suffrage universel direct

Plus d'un million d'électeurs français inscrits à l'étranger* sur les LEC élisent des représentants aux niveaux local et national**

* avant le 31 décembre 2013

** listes électorales consulaires

Français du monde